

## **SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2017**

L'an deux mil dix-sept le quinze novembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain GOUGNOT, Maire.

Date de convocation : 07 novembre 2017

**Présents** : MM GOUGNOT Alain - GOUDIN Martine - LAGARAINÉ Philippe - POLICARD Hervé - JAUBERT Alain - GAUTIER Charlotte - MARTINAT Colette - DUFRESNE Gérard - DESVIGNES Sébastien – LECOMTE Nicolas – REUTER Jacky

**Absents excusés** : DUBIEN Marielle qui a donné procuration à JAUBERT Alain – DANGERS Valérie qui a donné procuration à GOUDIN Martine

**Absent** : TOUZET Nathalie

A été nommé secrétaire : DUFRESNE Gérard

### **PROCES VERBAL DE LA REUNION PRECEDENTE**

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal s'ils ont des observations à formuler sur le compte-rendu de la réunion précédente. Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

### **AVENANT POUR TELETRANSMISSION DES DOCUMENTS BUDGETAIRES EN PREFECTURE N°2017/38**

VU la délibération du 08 octobre 2008 autorisant Monsieur le Maire à signer une convention avec la Préfecture du Cher afin de procéder à la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité,

CONSIDERANT que peut s'ajouter à cette convention sous forme d'avenant, en annexe de la délibération, des clauses relatives à la télétransmission des documents budgétaires (budget primitif, budget supplémentaire, décisions modificatives, compte administratif),

Après avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de procéder à la télétransmission des documents budgétaires et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention avec Madame la Préfète du Cher.

### **DECISION MODIFICATIVE N°2 N°2017/39**

#### **Diminution de Crédits :**

Investissement

D 2188/21–autres immos corporelles : 9 €

**Augmentation de crédits :**

Investissement

D 275/27– autre matériel et outillage : 9€

**VENTE DE BOIS / TRAVAUX**

**N°2017/40**

VU les travaux de restauration menés par le Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Yèvre sur notre commune,

VU l'abattage des peupliers,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité l'offre d'achat de l'entreprise BONGARD BAZOT ET FILS pour la somme de 360 euros au profit de notre commune

**MISE EN PLACE DU RIFSEEP POUR LA FILIERE TECHNIQUE**

**COMPLEMENT POUR LA FILIERE ADMINISTRATIVE**

**N°2017/41-42**

Le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) institué par le décret n°2014-513 du 20 Mai 2014 pour les fonctionnaires d'Etat est applicable dans la fonction publique territoriale depuis le 1er janvier 2016.

Ce dernier se substitue à certaines primes existantes comme par exemple :

Indemnité d'administration et de technicité (IAT), indemnité d'exercice des missions de préfecture (IEMP), la Prime de Fonctions et de Résultats (PFR), etc.

Dès lors, en application du principe de parité, il convient de transposer à la Fonction Publique Territoriale le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dite RIFSEEP.

Ce régime indemnitaire contient deux volets :

- Une indemnité liée aux fonctions, sujétions et expertise (IFSE)
- Un complément indemnitaire annuel tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA).

Conditions d'attribution de l'IFSE.

- versement mensuel

Critères :

- Niveau de responsabilité
- Encadrement
- Technicité et expertise

- Disponibilité (surcroît d'activité)
- Prise de décision
- Pilotage de projets
- Analyse / Synthèse
- Relationnel (élus/public)

Il appartient à l'autorité territoriale de procéder aux attributions individuelles, dans la limite des montants réglementaires.

Avis favorable du Comité Technique du CDG 18

**Filière technique** : mise en place au 01<sup>er</sup> décembre 2017

**Filière administrative**, il convient de mettre en place le complément indemnitaire annuel tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA) à compter du 01<sup>er</sup> décembre 2017.

Votée à l'unanimité.

**AUTORISATION A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES  
D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018**  
**N°2017/43**

Jusqu'à l'adoption du budget, le maire peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférant au remboursement de la dette.

Cette autorisation du conseil municipal doit être précise quant au montant et à l'affectation de ces crédits.

**Affectation et montant des crédits pouvant être engagés et mandatés  
avant le vote du budget primitif 2018 :**

<b>Chapitre – Libellé nature</b>	<b>Crédits ouverts en 2017</b>	<b>Montant autorisé avant le vote du BP 2018</b>
204 – SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	22 642 €	5660,50€
21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	47613€	11 903.25€
23 – IMMOBILISATIONS EN COURS	60635.26€	15158.81€
27 – AUTRES IMMOS FINANCIERES	9€	2.25€

**PROJET DE PLAN LOCAL DE L'HABITAT DE LA SEPTAINE**

**AVIS**

**N°2017/44**

Vu la délibération du 24 novembre 2014 prise par la Communauté de Communes de la Septaine engageant une procédure d'élaboration de Programme Local de l'Habitat (PLH),

Vu la délibération du 24 avril 2017 prise par la Communauté de Communes de la Septaine arrêtant le projet de PLH,

Vu la présentation du projet faite par M. Alain JAUBERT, Vice-Président de la Septaine,

Considérant qu'il convient au conseil municipal de se prononcer sur le projet de PLH,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil Municipal donne un avis favorable au PLH.

**VIRADES DE LA SEPTAINE**

**N°2017/45**

VU la demande exposée par Mme Colette MARTINAT,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité d'organiser les virades de la Septaine sur la commune pour l'édition 2018.

**DIVERS**

Nicolas LECOMTE expose le problème récurrent de la vitesse excessive des voitures et camions aux entrées du village. Il présente en images des aménagements qui pourraient être envisagés sur la commune.

M. le Maire a transmis ces inquiétudes au Département, les voiries concernées étant des routes départementales. Des radars ont été installés au Pont d'Avord et rue du Merisier. A l'issue de ces contrôles, le conseil départemental transmettra les chiffres et éventuelles préconisations au conseil municipal.

M. le Maire transmet les remerciements de l'association Festi'Farges pour l'aide apportée par les agents à l'organisation du 14 juillet.

M. le Maire souhaiterait que des animations spécifiques soient envisagées dans le cadre du centenaire de la grande Guerre en 2018.

M. le Maire annonce que la Chambre d'Agriculture interviendra à l'école dans le cadre du plan de gestion différenciée initié par la commune.

Alain JAUBERT expose la mise en place de la taxe sur les ordures ménagères à compter de 2018, en remplacement de la redevance. Elle sera donc prélevée sur la taxe foncière. Ce choix de la communauté de communes de la Septaine permettra de mettre un terme aux factures impayées, l'Etat se portant garant du paiement.

Martine GOUDIN présente le programme du Téléthon organisé par Festi'Farges. La commune offrira le chocolat et le vin chaud.

Alain JAUBERT fait le point sur le déploiement de la fibre sur le territoire de la Septaine.

Jacky REUTER argumente la dernière facturation d'eau, présentée au dernier Comité syndical du SIAEP.

Hervé POLICARD et Nicolas LECOMTE font le point sur les travaux de restauration menés par le SIVY sur notre commune.

M. le Maire présente l'offre « Mobile 18 », action gratuite du CIT (Cher Ingénierie des Territoires). Cela consiste en la mise en place d'ateliers sur la commune pendant 2 jours consécutifs (lundi-mardi ou jeudi- vendredi). Une enquête sera réalisée en amont pour connaître les souhaits de la population.

**Fin de la séance : 21h30**

Alain GOUGNOT	
Martine GOUDIN	
Philippe LAGARAINÉ	
Hervé POLICARD	
Marielle DUBIEN	
Alain JAUBERT	
Nathalie TOUZET	
Nicolas LECOMTE	
Colette MARTINAT	
Jacky REUTER	
Charlotte GAUTIER	
Valérie DANGERS	
G�rard DUFRESNE	
S�bastien DESVIGNES	